LA CULTURE DU COTON DANS LA LOUISIANE

Une étude très intéressante sur la Louisianne a paru dans l'un des derniers numéros de l'*Economiste français*. Nous en extrayons le passage relatif à la culture du coton :

« Le coton se sème en avril et lève au bout de huit jours. On le sarcle trois ou quatre fois pendant l'été pour le récolter à partir de fin septembre. La récolte principale a lieu en octobre, néanmoins la plante produit jusqu'à la fin de décembre; un grande chaleur et une humidité légère sont nécessaires à sa maturité. Sous ce rapport là, le climat de la Louisiane est parfait.

A la suite de la guerre de Sécession, les plantations, manquant de bras, n'avaient plus de valeur ; même à un prix avili il n'y avait pas preneur. Les nègres sitôt libres s'étaient enfuis ; pourtant, aussi réduits que soient leurs besoins, ils ont bien vite vu que pour vivre ils devaient travailler, et, peu à peu, ils sont retournés chez leurs anciens maîtres.

Mais les conditions étaient changées; au temps de l'esclavage, le noir était un rouage important dans une exploitation agricole, et ce rouage avait besoin d'être toujours en bon état. Le nègre libre n'est aujourd'hui, aux yeux du planteur, qu'un salarié qu'il occupe, parce qu'il ne peut faire autrement, avec lequel il n'a de relations que pour le règlement de sa quinzaine et des ordres à lui donner.

Une plantation de coton, située sur le bayou Teche et payée en 1853 50,000 dollars, a été rachetée dix ans après 25,000. La culture exige un noir par vingt hectares et deux mules d'un prix moyen de 300 dollars. Le travail est payé 8 dollars par mois, avec la jouissance d'une case de deux pièces et la nourriture composée d'un baril de 12 livres de farine de maïs, 3 livres et demie de lard et un litre de mélasse par semaine. Le nègre libre produit un tiers en moins que le nègre esclave.

Les femmes de couleur sont employées à la récolte du duvet. Une négresse habile doit récolter 400 livres de coton par jour, qu'on lui paie 30 cents (1 fr. 50) les 100 livres. La grande majorité n'en ramasse que 300 livres, et la cueillette revient en prix moyen à 2 cents la livre. Le coton va au moulin à décortiquer, afin de séparer les brins de la plante de la graine; on le met en balles et on l'expédie.

Sur les onze Etats américains qui cultivent cette plante, la Louisiane occupe le cinquième rang, après le Texas, l'Alabama, la Georgie et l'Arkansas. La surface cultivée dépasse 500,000 hectares, où le dixième de la même culture aux Etats-Unis. L'année dernière, il est entré au port de la Nouvelle-Orléans 1,838.047 balles, d'un prix de 88,777,670 dollars, ce qui donne à la balle une valeur de 30 cents.

» La progression des prix a été en diminuant depuis 1866. Cette année-là, il arrivait à la Nouvelle-Orléans 780,490 balles, vendues 125 dollars 10 cents la balle. La guerre de Sécession venait de finir et la marchandise était à son maximum de valeur.

» En 1870-71, nous trouvons 1,548.000 balles à 65 dol. 25 cents; en 1882-1883, 1,999.598 balles à 45 dol. et en 1885-86, 1,946.037 balles à 45 dollars.

» La baisse a été jusqu'à 61 0/0, pour se relever de 3 dollars par suite des mauvaises récoltes dues à des gelées tardives. La spéculation prend une large part dans les enchères publiques en donnant une moyenne de 8 cents 3/4 à 11 cents la livre, pour les bonnes qualités ordinaires, sur une production générale aux Etats-Unis de 7,200.000 balles cette année-ci, contre 9,302,300 balles l'année dernière. Le fret à destination de Liverpool se cotait en septembre 11,32 et en octobre 9 3/4.»

NOUVELLES DU JOUR

La Société des Agriculteurs de France

Paris, 4 février. — Dans sa septième séance, la Société des Agriculteurs de France a continué la discussion sur les matières premières.

MM. Boncherie, le commandant Ducos, Teissonnière parlent en faveur des droits, et la société émet les vœux suivants :

« Qu'en l'absence de représentation légale de l'agriculture, les associations agricoles régulièrement constituées reçoivent désormais communication officielle des enquêtes pour l'homologation des nouveaux tarifs au même titre que les chambres de commerce, et que pour leur permettre d'émettre leur avis en connaissance de cause, cette communication soit accompagnée de toutes les pièces et renseignements nécessaires tels que distances, conditions d'application de prix, etc. etc.

» Que la commission prévue au paragraphe 4 des lettres annexées aux conventions de 1883 pour la réforme des abus des tarifs d'importation soit immédiatement constituée,

» Que dans la désignation des membres de cette commission une place soit faite aux représentants directs des diverses régions de la France. »

Réunion du Comité de défense des matières premières, à Paris

Paris, 4 février. — Les membres du Comité de défense des matières premières se sont réunis à la Chambre syndicale de Paris.

Après des observations présentées par MM. Pector Fould, Poirier, Lourdelet, Deloncle, l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

« Lancer un manifeste indiquant les revendications du commerce et les différents articles du traité douanier que le groupe des députés libre échangistes de la Chambre recevra du comité de défense mission de soutenir ».

L'émeute militaire d'Oporto

Paris, 4 février. — Le courrier du Portugal, arrivé aujourd'hui apporte des détails sur la tentative révolutionnaire d'Oporto. L'Hôtel-de-Ville une fois en la possession des rebelles, M. Alvès de Vega a lancé son programme révolutionnaire proclamant la République et nommant membres d'un Directoire MM. Pereira de Carvalho, général réformé, Joachim Bernard, Soarès juge d'Oporto, Rodigus de Feicas, Licinio, Léite et Alvès de Vega.

L'insurrection, commencée à trois heures du matin, samedi, fut étouffée douze heures après, à trois heures de l'après-midi. Elle a causé la mort à 150 personnes; il y a plus de 300 blessés.

Parmi les personnes arrêtées se trouvaient l'abbé Saint-Nicolas, le curé de la paroisse d'Oporto, l'avocat Caro, M. Santa Silva, le professeur Albuquerque.

Une corvette, un transport et deux canonnières sont partis pour Oporto.

Les Anglais à Malte

Turin, 4 février. — La *Gazette piémontaise* d'aujourd'hui publie une information annonçant l'arrivée à Malte du duc de Cambridge, généralissime de l'armée anglaise. L'Angleterre aurait concentré dans l'île, durant le mois de janvier, d'immenses approvisionnements de vivres, munitions, charbon, dans le but d'alimenter une flotte de 50 bâtiments en cas d'éventualité.

L'Angleterre serait, en outre, résolue à diminuer les garnisons en Egypte, à Gibraltar et à Chypre pour augmenter considérablement les forces militaires de Malte.

Un tremblement de terre à Java

New-York, 4 février. — Un tremblement de terre a été ressenti le 12 décembre à Java. La ville de Joana aurait le plus souffert.

Le quartier chinois a été presque entièrement démoli et le quartier européen rendu inhabitable.

Il y aurait 12 tués et 17 blessés. Toute la partie occidentale et le milieu de Java auraient beaucoup souffert.

Réunion de la section de l'Indo-Chine

Paris, 4 février. — La section de l'Indo-Chine, s'est réunie sous la présidence de M. Constans.

Etaient présents : MM. Jules Ferry, de Lanessan, Le Myre de Vilers, Paulin Vial, ancien président supérieur au Tonkin, Aymonier, Challey, Hanotaux, etc.

La section a adopté les articles 1 et 2 du projet présenté par le gouvernement, qui définissent les attributions du gouverneur général de l'Indo-Chine.

La question des pouvoirs militaires à lui attribuer a, toutefois, été réservée.

La section de l'Indo-Chine se réunira de nouveau vendredi prochain 6 février.

Au Sénégal. -- La canonnière le « Diamant »

Saint-Louis, 4 février. — La canonnière le *Diamant*, sur laquelle se trouvait le président de Grand-Bassam, a été, le 20 janvier, criblée de balles par les habitants d'un village rebelle, avec lequel cet administrateur voulait parlementer; un seul matelot noir a été blessé.

A la Chambre des Communes

Londres, 4 février. — Le bill permettant aux catholiques d'occuper le poste de lord chancelier de la Grande-Bretagne ou de vice-roi d'Irlande est rejeté en seconde lecture par 256 voix contre 223.

« Les juifs, les indiens ou les mahométans, avait dit M. Gladstone, peuvent occuper les postes en question, et il est honteux, a-t-il ajouté en terminant, que les catholiques seuls en soient exclus. »

La guérison de la tuberculose par la transfusion du sang de chèvre

Nantes, 4 février. — Les docteurs Bertin et Picq ont fait aujourd'hui, à l'hospice général, des opérations de transfusion du sang de chèvre à trois enfants tuberculeux. Une quarantaine de médecins français assistaient à cette opération.

La crise italienne

Rome, 4 février. — Le roi a conféré à six heures du soir avec M. Brin, ministre de la marine.

Rome, 4 février. — Au dernier moment on apprend qu'un accord serait survenu entre MM. Nicotera et Rudini. Ce dernier se serait rendu au Quirinal pour en informer le Roi qui le chargerait dès lors de former un ministère.

Paris, 4 février. — Le *Figaro* reçoit de Rome la dépêche suivante :

« La combinaison Di Rudini-Miotera paraît avoir ce soir moins de chance de réussite.

» La crise paraît devoir être longue. Le nouveau ministère devra dans tous les cas comprendre dans son programme un rapprochement avec la France.»

Duel entre trente étudiants en Suisse

Berne, 4 février. — Un duel au sabre a lieu, en ce moment, aux environs de la ville, entre quinze étudiants bernois et quinze étudiants de Bâle et de Zurich venus pour provoquer leurs confrères.

Plusieurs ont déjà été blessés; une voiture les ramène au fur et à mesure.

Don de la statue de Guillaume-Tell à la ville de Lausanne

Lausanne, 4 février. — La *Gazette de Lausanne* annonce que M. Osirés a fait don à la ville de la statue de Guillaume-Tell, œuvre du sculpteur Mercier (d'une valeur de cent mille francs) en souvenir de l'accueil hospitalier fait par la Suisse à l'armée de Bourbaki en 1871.

Incendie de l'hôpital des orphelins à Moscou
Neuf victimes

Moscou, 4 février. — Un incendie vient de détruire l'hôpital des orphelins; neuf enfants ont péri.

Les élections en Espagne

Madrid, 4 février. — Voici le résultat des élections de Porto-Rico. Sont élus : 9 conservateurs, 3 libéraux, 2 républicains et 1 indépendant.

Le tarif douanier

Paris, 4 février. — La commission générale des douanes, sur le rapport de M. Jonnart, a adopté les droits proposés par le gouvernement sur les poissons d'eau douce, les poissons frais de mer et la morue; sur les poissons secs, salés ou fumés, elle a voté des droits de 25 et 30 francs.

Ont été également votés les droits proposés par la sous-commission sur les huîtres, homards, moules ; sur les graisses de poissons, on a adopté les chiffres de 6 et 7 fr., sur les rogues, fanons de baleine et tous les produits de pêche, ainsi que sur les éponges et les matières dures à tailler, les droits proposés par le gouvernement ont été adoptés sans modifications.

Dans sa seconde séance, la commission des douanes a discuté la question des surtaxes d'entrepôt.

Elle a adopté les chiffres du gouvernement, sauf en ce qui concerne les laines en masse d'Australie et du Cap, qui sont frappées d'une taxe de 3 fr. 60, elle décide en outre que les marchandises provenant d'un port français, et empruntant le territoire étranger pour parvenir à un centre industriel français seront exemptées de la surtaxe.

Cette décision a été prise après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Méline, F. Faur, Mir. Ch. Roux, Raynal, des Rotours, Léon Say, Peytral et Bigot.

Les obsèques d'Elie Berthet

Paris, 4 février. — Ce matin à onze heures, ont eu lieu, à Saint-Sulpice, les obsèques du romancier Elie Berthet.

Elles ont été remarquablement simples : la 4e classe seulement avait été demandée aux pompes funèbres.

Le défunt étant chevalier de la Légion d'honneur. Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement du 74e de ligne.

De nombreuses couronnes ont été déposées sur le cercueil.

Le comité de la Société des gens de lettres était au grand complet.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse, où un discours a été prononcé par M. E. Hamel, au nom de la Société des gens de lettres.

Etat-major général de l'armée

Paris, 4 février. — M. le général de division Bréart, commandant le 19e corps d'armée, atteignant la limite d'âge, sera placé, à dater du 4 février 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major de l'armée.

La loi sur les accidents

Paris, 4 février. — Voici le texte définitif adopté par la commission du travail, des trois premiers articles du projet sur les accidents, dont les ouvriers sont victimes.

« Article 1er. — Tout accident survenu dans le travail à tous les ouvriers ou employés occupés dans l'industrie du bâtiment, les usines, chantiers, manufactures, entreprises de transport, mines, minières, carrières et en outre dans tout travail où l'on produit où emploie des matières explosibles ou dans lequel il est fait usage de machines à vapeur ou de toute autre machine mue par une force élémentaire ou animée, donne droit au profit de la victime ou de ses ayant droit à une indemnité dont l'importance et la nature sont déterminées ci-après.

» Cette indemnité est à la charge de l'entreprise quelle qu'ait été la cause de l'accident. Les ouvriers ou employés dont les appointements dépassent 3000 fr. ne bénéficieront que jusqu'à concurrence de cette somme des dispositions de la loi. Le présent article est applicable aux exploitations gerées pour le compte de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics.

» Art. 2. — Lorsque l'accident aura occasionné une incapacité permanente et absolue de travail, la victime aura droit à une indemnité fixe égale aux deux tiers de son salaire moyen annuel.

» Art. 3. — Si l'accident n'a occasionné qu'une incapacité permanente partielle de travail, l'indemnité attribuée à la victime sera déterminée dans la proportion de la capacité de travail restante. »

Le privilège de la Banque de France

Paris, 4 février. — M. Léon Say a été élu par 14 voix président de la Commission relative au privilège de la Banque de France.

M. C. Périer a été élu vice-président, et MM. Poincarré et Adam, secrétaires.

La situation au Sénégal

Paris, 4 février. — Le *Temps* reçoit du Sénégal les renseignements suivants :

« Saint-Louis, 21 janvier. -- La ligne télégraphique a été coupée entre Saldé et Matam, par des partisans d'Abdoul-Bonbakar.

» C'est la meilleure preuve que les démarches faites par celui-ci en vue d'un arrangement n'étaient pas sincères.

» La colonne Dodds est à Saldé depuis ce matin.

» Dans deux jours, nos troupes seront en plein contre l'ennemi; il ne tardera donc pas à y avoir des coups de fusil.

» D'après les renseignements recueillis, Abdoul-Boubakar serait à Odegui.

» Reste à savoir s'il attendra la colonne ou s'il ne cherchera pas à s'enfuir, soit en passant sur la rive des Maures; soit en se dirigeant vers le sud.

» L'interruption de la ligne télégraphique nous empêche d'avoir des nouvelles du colonel Archinard.

» Au dernier moment la situation d'Ahmadou paraissait bien compromise »

Arrivée de l' « Annamite »

Saïgon, 4 février. — L'*Annamite* est arrivé aujourd'hui.

Il avait relâché en dernier lieu à Mahé, où il avait fait du charbon.

On se rappelle qu'au moment même où ce bâtiment arrivait en ce point, plusieurs journaux rapportaient qu'à Toulon on le disait perdu.

Explosion au polygone de Montpellier

Montpellier, 4 février. — Une violente explosion vient de se produire dans une tranchée du polygone du 2e génie, où un sergent et dix hommes étaient occupés au chargement de mines à la dynamite.

Le sergent a eu un œil crevé et huit hommes ont été assez grièvement blessés.

On les a transportés immédiatement à l'infirmerie du régiment.

Une enquête est ouverte.

L'insurrection d'Oporto

Lisbonne, 4 février. — Le capitaine Leitao est arrivé prisonnier à Oporto, sous l'escorte de douze hommes d'infanterie.

Le nombre total des morts pendant l'insurrection dépasse cinquante, celui des blessés deux cents.

Tout est rentré dans le plus grand calme.

Les élections générales en Espagne

Madrid, 4 février. — A Cuba, 20 conservateurs, 7 libéraux et 3 indépendants ont été élus.

Aucun candidat autonomiste ne s'est présenté.

Mort de Mme Alfred Stevens

Paris, 4 février. — M. Alfred Stevens, le peintre bien connu, qui souffre depuis quelque temps d'une assez sérieuse indisposition, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, qui s'est éteinte hier, à Paris, après une courte maladie.

La maladie de Guillaume II

Berlin, 4 février.— Dans la nuit de samedi à dimanche, on a été obligé d'inoculer à l'empereur une forte dose de morphine pour calmer ses cruelles douleurs et lui procurer un peu de sommeil. Il y a quatre nuits que l'empereur n'a dormi.

Le prince Henri, frère de l'empereur, a été chargé par lui de le représenter et d'expédier les affaires courantes. On va jusqu'à affirmer ici que l'empereur a fait son testament, qu'il l'a déposé chez le comte de Wedel, ministre de la maison royale.

D'après le testament, l'impératrice et le prince Henri seraient nommés régents; le grand-duc de Bade et le roi de Saxe seraient nommés exécuteurs testamentaires.

Fête à l'ambassade de France à Vienne

Vienne, 4 février. — M. et Mme Decrais ont donné, hier soir, un bal très brillant à l'ambassade de France.

Avaient répondu à l'invitation de l'ambassadeur : les archiducs Charles-Louis, Guillaume et Renier, les archiduchesses Marie-Thérèse, Marguerite et Louise, le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane, tout le corps diplomatique, les grandes charges de la cour et les ministres, le comte Kalnoky, le comte Taaffe, les princes de Hohenlohe, de Schœnbourg, de Schwarzenberg, de Lichtenstein, d'Auersperg, Batthyani, de Windischgœtz, Kinsky, les comtesses de Festetics et de Horrach, en un mot, toute la société de Vienne.

Les danses, qui ont commencé à dix heures, n'ont fini qu'à quatre heures du matin.

Mme Decrais a fait les honneurs de son salon avec une bonne grâce exquise.

CAUSERIE AGRICOLE

LA CULTURE DU BLÉ

Etat comparatif des frais et produits du blé du pays avec le blé anglais

Des agronomes ont dit que l'on se trouve encore dans l'impossibilité de fixer autrement que d'une manière tout à fait arbitraire la fraction d'engrais qui incombe à chacune des récoltes : je crois que le meilleur moyen est encore d'en faire l'évaluation par l'analyse des récoltes. On objecte à ce système que la plante se nourrit aussi de l'air, de la pluie, etc.

Par contre on peut répondre : qu'une partie de l'azote qu'on emploie s'évapore, qu'une autre partie s'infiltre dans les couches profondes, que la terre doit renfermer un capital d'engrais plus grand que les récoltes n'en prennent chaque année. On estime en général que quand on ajoute 10 kilog. d'azote, on n'en retrouve que 7 à 8 dans les céréales.

Les légumineuses puisent dans l'air une plus grande quantité d'azote, par leurs feuilles, aussi elles épuisent moins le sol.

On est encore obligé d'enfouir une grande quantité de phosphate de chaux, de potasse, dont l'action est lente et qui n'est utilisée qu'en détail et sa valeur s'accroit encore de l'intérêt couru depuis le jour de l'achat jusqu'à celui de son utilisation, ce qui vient grever la récolte: on voit que la quantité ou le prix, doivent être majorés.

Pour ces raisons, j'ai forcé un peu les chiffres que j'ai trouvés dans les traités de chimie, afin d'établir l'évaluation comparée des engrais contenus dans une récolte de blé de Flandre, avec le blé anglais ; ce dernier produisant un poids plus considérable de grain, doit nécessairement enlever plus d'engrais au sol. Quant à la paille, s'il rend un peu plus de poids, la qualité en est souvent inférieure; je les ai classés au même taux.

Analyse chimique des produits d'un hectare de blé de Flandre produisant 22 qx de grain et 55 qx de paille (y compris courtins et courte paille) : Azote, grain, 22 qx à 2,40 o/o enlèvent 52 k. 80, paille, 55 qx à 0,45 o/o enlèvent 24 k. 75. — 77 k. 55.

Acide phosphorique, grain 22 qx à 1,00 o/o enlèvent 22 k. 00; paille, 55 qx à 0,20 o/o enlèvent 11 k. 00. — 33 k. 00.

Potasse, grain, 22 qx à 0,62 o/o enlèvent 13 k. 65; paille, 55 qx à 0,65 o/o enlèvent 35 k. 75. — 49 k. 40.

Relevé total: Azote, 77 k. 55 à 2 fr. (1) 155 fr. 10; Acide phosphor. 21 k. 45 à 0 fr. 65, 21 fr. 45; Potasse, 27 k. 17 à 0 fr. 55, 27 fr. 17. Total, 203 fr. 72.

Blé anglais : Azote, grain, 30 qx à 2,40 o/o enlèvent 72 k.; Paille, 55 qx à 0,45 o/o enlèvent 24 k. 75. — 96 k. 75.

Acide phosphorique, grain, 30 qx à 1,00 o/o enlèvent 30 k.; Paille, 55 qx à 0,20 o/o enlèvent 11 k. — 41 k.

Potasse, grain 30 qx à 0.63 o/o enlèvent 18 k. 60 ; paille, 55 qx à 0,65 o/o enlèvent 35 k. 75. — 54 k. 35.

Relevé total : Azote, 96 k. 75 à 2 fr. 00, 193 fr. 50 ; Acide phosphor, 41 k. 00 à 0 fr. 65, 26 fr. 65 ; Potasse, 54 k. 35 à 0 fr. 55, 29 fr. 90. — Total, 250 fr. 05.

Ces chiffres serviront de base pour l'engrais, dans le prix de revient du blé de Flandre et des meilleurs blés étrangers ; pour l'établir j'ai consulté divers auteurs ; mais chacun fait ce compte d'une manière toute différente et l'écart entr'eux est grand; on y trouve pour l'engrais nécessaire au blé, depuis 150 francs jusqu'à 260, et pour le total de 550 francs à 880 francs.

Néanmoins, que l'on veuille augmenter ou diminuer ces chiffres, la comparaison, entre ces divers blés, n'en restera pas moins établie.

Tableau des frais et produits d'un hectare de blé : Frais du blé de Flandre. Fermage, pot-de-vin, corvées, assurances, frais de bail, etc., blé de Flandre, 185 fr.; blé anglais, 185 fr.; frais généraux entretien des bâtiments, chemins, fossés, perte de terrain, non valeurs, etc., blé de Flandre, 50 fr.; blé anglais, 50 fr.; labours, hersages, sarclage, etc., blé de Flandre, 90 fr.; blé anglais, 90 fr.; semence 1 hect. 40 à 24 francs, blé de Flandre, 33 fr. 60, 1 h. 60 à 27 fr.; blé anglais, 43 fr. 20, engr. blé de Flandre, 203 fr. 72; blé anglais, 250 fr. 05; moisson, mise en meule, rentrée, blé de Flandre, 60 fr.; blé anglais, 60 fr.; battage, criblage, transport au marché, blé de Flandre 55 fr.; blé anglais, 57 fr. — Total des frais du blé de Flandre, 677 fr. 32; total du blé anglais, 735 fr. 25.

Produits flamands		
Grain............	27 hectolitres 1/2 à 19.00	522.50
Paille............	55 quintaux à 3.50	192.50
		715.00
Les frais étant de............		677.32
Bénéfices............		38.00
Produits anglais		
Grain............	37 hectolitres 1/2 à 17.50	656.25
Paille............	55 quintaux à 3.50	192.50
		848.75
Les frais étant de............		735.25
Bénéfices............		113.50

Balance en faveur du blé anglais, 75 francs environ.

(1) Y compris transport et épandage.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 4 février. — Hauteur barométrique, 778. Température

A 7 heures du matin.... 6 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir..... 6 degrés andessus de zéro.
A 5 » » 5 degrés audessus de zéro.

Paris, 4 février, — Le baromètre reste très élevé sur l'ouest du Continent (Nantes, 784 mm). Les fortes pressions s'étendent ce matin sur la mer du Nord et les Iles britanniques, tandis que la zone de pressions faibles qui couvrait hier l'extrême Nord se propage sur la Russie (Kuopio, 745 mm).

Le vent reste faible et variable sur toutes nos cotes, il est fort d'entre Nord et Ouest et en Finlande.

De faibles pluies sont tombées dans le nord de l'Allemagne, sur les Pays-Bas, en Irlande et en Algérie.

La température baisse dans le nord et le sud de l'Europe.

Le thermomètre marquait ce matin -- 3° à Helsingfors,-- 2° a Clermont, 0 à Nantes, Lyon, plus 1° à Rome, 9° à Alger et 12° à Malte.

En France, le temps brumeux va persister, la température s'abaissant peu pendant la nuit.

A Paris, hier, temps brumeux.

Température la plus basse de la nuit: plus 3 5.

Les Dragons de Villars

Parlons toujours, Rose, je t'en supplie !
Du fin CONGO dans ton boudoir caché :
Lui seul connait le serment qui nous lie,
Et c'est par lui que mon cœur fut touché.
25534d *Un troubadour à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les listes électorales. — Conformément à la loi, le bureau de la mairie chargé de la revision des listes électorales, est resté ouvert mercredi soir, jusqu'à minuit pour recevoir les réclamations et demandes en inscriptions.

Audience des criées. — Dans son audience de mercredi, le tribunal civil de Lille, a prononcé l'adjudication suivante :

Ville de Roubaix, 41, boulevard Gambetta, une maison à étage, avec dépendances, mise à prix, 7,000 francs, a été adjugée pour la somme de 10,600 fr.

L'affaire de la rue Sainte-Thérèse. — Jusqu'ici, l'on n'a rien appris de positif au sujet des coups de révolver qui ont été tirés, dans la nuit de dimanche à lundi. Toutefois, nous croyons savoir qu'une enquête est ouverte par M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement. Cette affaire fait l'objet de nombreux commentaires dans le quartier et le public tiendrait à savoir ce qui s'est passé. Une dame, au bruit des détonations, a ouvert sa fenêtre et a remarqué deux individus aux prises au milieu de la rue, elle aurait même crié : « Lâchez-le », ce qui tendrait à faire croire qu'il s'agit d'une attaque nocturne. On prétend aussi qu'il s'agirait d'un agent de police ou d'un préposé d'octroi qui, surpris par une attaque, se serait servi d'un révolver. Attendons la fin de l'enquête.

Une brute. — Un individu, dont on n'a malheureusement pu connaitre le nom, suivait mardi soir, le trottoir de la rue Saint-Jean; il rencontra une personne âgée de 70 ans, Mme Céline Dutat, qu'il bouscula et renversa sur le pavé. Le quidam, ensuite, continua paisiblement sa route. La pauvre femme ne put se relever, car elle avait la cheville droite démise; elle dût être reconduite chez elle en voiture.

Un escroc. — On signale en ville un individu, d'allures correctes, qui sollicite des offrandes pour la construction d'une école d'aveugles dans un département voisin du Nord. Nous pouvons dire qu'aucune autorisation n'a été donnée à cet individu : ce n'est qu'un vulgaire escroc.

Une tentative de vol a été commise, la nuit de mardi à mercredi, dans les magasins de M. Ghesquière-Florin, négociant en pétroles, rue du Luxembourg. Des malfaiteurs ont pratiqué des ouvertures dans la porte au moyen d'une vrille. Mais ils ont été dérangés par les aboiements d'un chien de garde.

Nous avons annoncé l'arrestation d'un ouvrier de la rue de Lille, dénoncé par sa femme, comme étant l'assassin d'un garçon de recettes d'une brasserie d'Hem. L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité : plusieurs témoins ont été cités mardi dernier devant le parquet de Lille. Une question restait à élucider: pourquoi la femme du coupable n'avait elle pas désigné plus tôt son mari à la justice. La femme a declaré que si elle avait attendu plusieurs années, c'est qu'elle ne voulait pas porter préjudice à la réputation de son enfant, qui occupe aujourd'hui une belle situation. Il semble se confirmer que la déposition de cette femme est conforme à la vérité.

Une agression, boulevard de Beaurepaire. — Un contre-maître d'atelier, M. Hector Malesys, revenait mardi soir, de Wattrelos. Près du pont Tournant donnant accès sur le boulevard de Beaurepaire, il fit la rencontre d'un groupe d'individus qui lui parurent pris de boisson et qui l'invitèrent à les accompagner dans un café voisin. M. Malesys répondit qu'il n'avait pas le temps de s'attarder et il allait continuer sa route, quand on lui lança un formidable coup de tête dans les reins ; M. Malesys fut renversé. Déjà les autres voyous se préparaient à lui enlever son argent mais il se mit à crier : au voleur ! Ses appels mirent en fuite ses agresseurs, qui prirent le chemin de Leers. Plainte a été portée.

Nécrologie.—On annonce la mort de M. Charles-Etienne Devouge, âgé de 50 ans, demeurant, 38, rue Jules Denegnaucourt. Ses funérailles auront lieu samedi 7 courant, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame.

— On annonce également la mort de M. Achille-Jean-Baptiste Noyelle, âgé de 37 ans, demeurant 32, rue des Fabricants. Ses funérailles auront lieu en l'église St-Martin, samedi 7 courant, à neuf heures et demie.

Un accident s'est produit mardi soir, dans la rue de Tourcoing. Un domestique de M. Delecroix-Planquart, camionneur, rue de l'Ouest, suivait les rails du tramway quand le conducteur du car lança plusieurs coups de sifflet pour dégager la voie. L'attelage vira-t-il trop brusquement ? Toujours est-il que l'arrière-train de la voiture fut projeté sur la plate-forme du tramway dont la balustrade se brisa. Il ne se trouvait heureusement personne sur la plate-forme, sinon le conducteur qui a eu le temps de se mettre à l'abri.

Une chûte, Boulevard de Strasbourg. — Une septuagénaire, Mme Françoise Houqueniaux, qui passait mercredi matin, sur le boulevard de Strasbourg, fut tellement bousculée par une bande de gamins qu'elle tomba. Les enfants craignant une réprimande prirent la fuite; mais Mme Houqueniaux ne put se relever. Un boulanger conduisit chez elle la blessée, qui se plaignait de violentes douleurs aux bras.

Tombé d'une échelle. -- Un apprêteur, M. Joseph Masquelier, habitant rue des Longues-Haies, était juché, mercredi matin sur une échelle, lorsque celle-ci bascula : le pauvre ouvrier tomba si malheureusement qu'il se fit à la tête plusieurs contusions et qu'il eut le poignet droit fracturé.

Un accident, rue du Tilleul. — Une femme habitant la rue du Tilleul, Mme Flore Delerue, était allée mercredi matin, chez une de ses voisines, Mme Blanckaert, pour l'aider dans une lessive. Une cuve remplie d'eau en ébullition avait été placée sur un tréteau; soudain celui-ci se renversa et la lourde cuve tomba sur le pied de Mme Delerue; peu s'en fallut que les doigts ne fussent littéralement coupés. Un docteur a déclaré que la blessure, sans être grave, nécessiterait un repos de plusieurs semaines.

Une enfant blessée, rue des Arts. — Mercredi à midi, une fillette d'une dizaine d'années, infirme, traversait la rue des Arts, près du Pont du Chemin de fer. Tout à coup, elle tomba au milieu de la rue, et ne parvenait pas à se relever, tandis qu'arrivait vers elle une voiture, lancée au galop. La pauvre enfant fut atteinte légèrement à la figure par les sabots du cheval. Elle eût été infailliblement écrasée sans l'intervention d'un employé de commerce, M. Auguste Luc, qui s'élança au secours de l'enfant et la saisit par les jupons, l'arrachant ainsi, peut-être, à la mort. Il a reconduit ensuite la petite blessée chez ses parents.

Un triste monsieur.— Il y a trois ans environ, une fillette, Marie de Blecker, perdait ses parents et était placée dans une maison de la rue des Parvenus, où demeurait un certain F... en compagnie de sa mère.

Avant-hier, la petite Marie avoua à sa sœur que, depuis l'époque de son arrivée dans la maison, elle était l'objet, de la part de F..., de sollicitations coupables auxquelles, de crainte d'être brutalisée, elle avait accédé. La jeune fille alla immédiatement porter plainte et conduisit sa plus jeune sœur chez un docteur qui déclara que la déposition de l'enfant était exacte. La pauvre fillette, victime de ce misérable, n'est âgée que de onze ans. L'auteur de ces attentats a été arrêté mercredi matin, au moment où il sortait de son atelier.

Un vol rue de Lannoy.— Dans la soirée de mardi, des malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation d'un tisserand, M. Louis Vandemeulen, demeurant rue de Lannoy Une somme de 10 francs déposée dans une armoire, des effets d'habillement et des bottines neuves ont été enlevés. Dans l'après-midi de lundi, un ancien ouvrier de l'établissement auquel M. Vandemeulen est attaché était venu s'informer si celui-ci travaillait de jour ou de nuit; il a été vu rodant dans ces parages, quelques heures avant le vol : des soupçons pèsent sur lui.

Un récidiviste. — L'agent de sûreté Castelain a arrêté, mardi soir, un repris de justice, âgé de 37 ans. C'est un nommé Théophile Devos, ouvrier chauffeur, qui s'est rendu coupable de plusieurs vols. Cet homme habitait rue Jacquard ; il était en outre recherché depuis longtemps par la police belge pour vols qualifiés commis à Gand ; un mandat d'extradition avait été délivré contre lui par le parquet de cette ville.

Une arrestation pour vol. -- Mercredi après-midi, la police a procédé à l'arrestation d'un garçon d'une quinzaine d'années et d'une jeune fille de quatorze ans, pour complicité de vol de charbon, au quai de Calais.

Arrestation d'un expulsé. — La police de sûreté, depuis quelque temps, recherchait un tisserand, nommé Ferdinand Menk, âgé de 48 ans, qui, à la suite de différentes condamnations subies en France, avait été expulsé. Mercredi matin, il fut rencontré, sur la Grand'-Place, et conduit au dépôt de sûreté. Il a été conduit à Lille dans la soirée.

Refuge de nuit. — *Nuit du 3 au 4 février.* — Fileurs, 2; ferblantiers, 3; tisserands, 4; journaliers, 8 ; teinturier, 1; cordonnier, 1; terrassier, 1; manouvrier, 1; forgeron, 1; chauffeur, 1; serruriers, 2; tailleur de pierres, 1; maçons, 2 ; Total, 28.

Croix. — Une marchande ambulante de la rue Basse, à Croix, Marie Bertrand, a été mardi matin, victime d'un vol de quatre cents francs.

Les voleurs ont profité de son absence pour forcer la porte de sa maison. Puis ils se sont rendus au premier étage où ils tout bouleversé : l'argent se trouvait dans une garde-robe.

En rentrant du marché, à midi et demi, elle a trouvé sa porte ouverte, et a aussitôt constaté le vol. Plainte a été portée.

Wattrelos. -- Pendant que sa mère était occupée dans une chambre voisine, la jeune Marie Corregaens, âgée de dix ans, voulut activer le foyer de la cuisine. Une escarbille enflammée tomba sur son tablier et y mit le feu. La fillette eut la présence d'esprit de se jeter à terre et de s'y rouler en appelant sa mère. Elle en a été quitte pour quelques brûlures peu graves aux mains et à la figure.

— Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit dernière, dans une maison d'ouvrier au hameau du Plouy. Le locataire, un apprêteur, nommé Louis Vanreghem, s'était absenté et n'avait pas cru devoir fermer la porte à clef. En rentrant, il a trouvé le mobilier bouleversé, les meubles ouverts et une armoire fracturée. Les voleurs, faute d'argent, ont emporté du linge et une chaine de montre en argent.

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

BAUME VICTOR !!
Contre les douleurs (2 fr. le Flacon). 25528d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

5 FÉVRIER 1554. — Les « suppots, maistres et esgards du stil des tripes de velours et bourgetries en Roubaix » décident que les enfants de maitres devront faire un apprentissage de deux ans avant de jouir du privilége de maitrise; ils seront alors dispensés du chef-d'œuvre, mais paieront 30 patars au profit du Corps de leur métier et 5 patars aux égards. Les enfants pourront faire cet apprentissage sous leur propre père, à condition que celui-ci tienne ouvroir et boutique au lieu à ce désigné. (*Archives de Roubaix*, HH. 41, f° 10).

L'UNION DES ACHATS

PREMIÈRE COMBINAISON

La librairie du *Journal de Roubaix* et les porteurs de journaux acceptent en paiement comme argent comptant, les *Souches* des Bons de l'*Union des Achats*.

La souche du bon de 0,50 c. est reprise pour 1 c. (cinq souches pour un numéro du journal).

La souche du bon de 1 franc est reprise pour 2 c. 1/2 (2 souches pour un numéro du Journal.)

Deux souches de bons de 5 francs sont reprises pour 25 c. On peut au moyen de ces souches payer son journal, ses impressions, ses livres, ses fournitures de bureaux, etc., etc.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° *A la librairie du* Journal de Roubaix ;

2° *Dans les principaux débits de tabac.*

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

TOURCOING

Nomination ecclésiastique.— M. l'abbé Dubray vicaire à Tourcoing (Notre-Dame de Lourdes), est transféré à Lille (Saint-Vincent de Paul.

Visite du lait. — La visite du lait a été renouvelée mercredi matin, dans les deux arrondissements, et se fera à l'avenir très souvent et, bien entendu, toujours à l'improviste. On a examiné 22 échantillons, aucun n'a été trouvé mauvais.

Les fourneaux économiques. — Voici la 6e liste de souscriptions :

Mme J. F. Flipo-Holbecq, 200 fr.; MM. Jean Flipo-Desurmont, 100; Charles Flipo-Prouvost, 100; Binet fils, 300 Mme Henri Joire-Pollet, 200 ; Mme veuve Cyrille Lorthiois-Vulyateke, 100; Mme veuve Félix Lepoutre, 50; Cercle des officiers, 50; MM. Six-Glorieux, 100; Paul Leurent, 50; D. Leurent, 50; Six-Dewavrin, 100 ; ensemble, 1.400 fr. Listes précédentes, 11.340 fr. Total : 12.740 fr.

Un faux ménage. — Benoit Maillez, âgé de 23 ans, jardinier, né à Lille, était furieux parce que Marie Anselynck, 23 ans, tailleuse, demeurant à la Pierre-Bleue, refusait de se marier avec lui. Dimanche dernier, pendant qu'il était attablé au cabaret Callewaere, il vit passer la jeune fille sur le pavé du Petit-Neuville; il l'aborda et renouvela sa demande et, sur le refus qu'on lui opposa, il porta sur la bouche de son ancienne amie, un formidable coup de poing.

Ce fut bien pis le lendemain ; Maillet se rendit au cabaret tenu par les parents de Marie et, cette fois, il se livra aux violences les plus graves, sur le père, la mère et la fille.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Duvigneau, commissaire du 2e arrondissement.

Le plus triste c'est qu'il y a un enfant de 7 mois !

Vol de tabacs. — *Quatre arrestations.* — L'agent Nuyttens, de service aux Halles, apprit mardi, dans la matinée, que le nommé Joseph Maujan, âgé de 14 ans,

---

FEUILLETON DU 6 FÉVRIER 1891. — N° 95

LE

CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

IX

Spectacle forain

La victime tombait, se débattait, râlait.

— Ce n'est pas vrai !... Ce n'est pas vrai ! ce n'est pas moi !... s'écria alors tout à coup le vrai Corvol, au milieu du silence des spectateurs. Je ne suis pas l'assassin !... L'assassin de Mme de Kermadec !... Demandez à Madeleine !... Elle a nommé le meurtrier !...

Elle le connaît ! Il est au bagne !... Là-bas ! là-bas !... à la Nouvelle-Calédonie !...

Personne ne pensait à l'interrompre.

Tout le monde, le cœur serré, comme dans un étau, sentait qu'un drame terrible, plus terrible encore que celui qu'on représentait sur la scène, se passait là, à deux pas d'eux, sur ce banc de théâtre ambulant...

— Finissez !... je vous dis... Finissez donc !... continuait Corvol. Madeleine !... Parlez ! Parlez donc !...

Soudain, il poussa un nouveau cri épouvantable.

Au fond de la scène, entr'ouvrant un rideau, Madeleine de Kermadec, Madeleine Corvol, sa femme, venait d'apparaître, immobile, pâle, les yeux fixés dans le vide.

Celle qu'il apostrophait, dont il invoquait le témoignage, se rendait à son appel.

Elle avait tout vu.

Elle allait parler, crier !

Le meurtrier n'hésitait pas.

Tenant toujours à la main le poignard qui avait tué sa mère il se jetait sur la jeune fille, prêt à la frapper elle aussi.

Un cri atroce retentit, échappé à la poitrine haletante, à la gorge serrée de tous les assistants.

Corvol venait de bondir sur la scène.

Il avait sauté à la gorge de l'autre, de son sosie ; et la lutte qu'il avait déjà soutenue contre Mme de Kermadec, il semblait la recommencer contre lui-même.

Brusquement il le lâcha, et courut à Madeleine qui, cramponnée à un meuble, n'avait pas dit un mot.

Quand elle vit se diriger vers elle, son bras s'abaissa sur lui.

— Non !... Non !... Ce pas pas moi... Madeleine, vous oubliez ce qui est convenu, ce que je vous ai ordonné de dire pendant votre sommeil... cria-t il... Cette suggestion que je vous ai donnée, il faut y obéir... C'est Robert, entendez-vous, Robert Desroches, qui a frappé votre mère... Mais pas moi !... pas moi !... pas moi !...

Il était tombé à ses genoux et se traînait sur la scène, s'accrochant à sa robe, hagard, la face convulsée, les yeux noyés de terreur et de folie.

Un indescriptible tumulte s'était élevé dans la salle.

Les paysans effrayés voulaient fuir. Quelques femmes se trouvaient mal.

— Que personne ne bouge !... cria une voix inconnue, C'est la vérité qui se fait enfin jour !...

La plupart de ceux qui fuyaient s'arrêtèrent cloués à leur place par une force surhumaine, possédés par le désir de voir, de savoir...

Sur la scène, Corvol rugissait toujours, emporté dans une sorte de danse effrenée, sans trêve, sans fin, la bave aux dents...

— C'est le *délirium tremens* ! fit le docteur.

Il faut se rendre maître de cet homme, disait Me Hardouin, le mettre dans l'impossibilité de se nuire à lui-même...

— Oui ! dit l'inconnu qui avait déjà parlé. Il ne faut pas que la guillotine perde son gibier !...

Le fou continuait sa danse échevelée, suant, essoufflé...

De Madeleine il s'était avancé jusque devant la scène, en face du public; et là, de nouveau il était tombé à genoux :

— Eh bien ! oui !... c'est moi qui l'ai tuée ! c'est vrai ! j'avoue !... C'est moi qui l'ai tuée ! mais une seule fois !... Pas deux fois !... Vous n'avez pas le droit de me faire tuer deux fois !

— Docteur ! fit le Procureur de la République en appelant Bonardel dans le groupe où il regardait avec le préfet et les autres invités les plus notables, cette scène effroyable, y a-t-il lieu de prêter attention aux propos de ce malheureux ?...

— Ce malheureux, ou ce misérable, comme il vous plaira de l'appeler, monsieur, est en proie à un accès de délire provoqué par la représentation d'un drame où il a certainement joué un rôle.

— Un rôle !...

— Oui. Et pour moi, pour tous ceux qui connaissent cette terrible maladie, c'est le remords qui provoque en lui cette crise et ces aveux !

Le magistrat se tut. Mais une émotion profonde parut sur ses traits.

— Mon Dieu ! murmurait-il, si la Justice avait commis une erreur ! Je me souviens ! C'est moi qui ai requis contre l'accusé ! Et je demandais la mort !...

Toute cette terrible scène s'était passée en bien moins de temps qu'il ne faut pour la lire.

Sur le théâtre, Madeleine debout, impassible, regardait, l'œil sec, les convulsions furieuses de celui dont elle portait le nom.

Pour ne pas faiblir, elle pensait à Robert, à sa mère, et l'idée des souffrances de l'un, de la mort atroce de l'autre lui donnait des forces.

Drapée dans sa robe blanche, on l'eût prise pour l'ange du remords.

Le fou allait et venait, courant de sa femme à sa victime, de Madeleine à Mme de Kermadec, ou plutôt à Mme Gervais, toujours étendue, comme un cadavre réel, à l'endroit où il l'avait frappée.

Inerte, elle entendait les cris du misérable, ses éclats de rire stridents, coupés par des exclamations d'épouvante, ses sanglots et ses phrases saccadées.

— C'est Mme Gervais... Elle venge son fils !... A cause de Reine Aubry !... Le docteur en meurt !... Bah !... Qu'est-ce que cela me fait ?... On ne peut pas me condamner pour cela !... L'autre... Ah ! oui !... L'assassinée, dans son cercueil, sous la dalle de l'église !... Il n'y a rien dans le cercueil !... Je l'ai fouillé !... La morte me regardait pour me faire peur !... Mais je n'ai pas peur !... Il n'y a pas de preuves !... La Justice ne peut rien !... Rien de rien... J'ai brûlé la lettre apportée par le notaire... Ma reconnaissance des deux cent mille francs volés à mon patron !... Il fallait bien que je tue cette femme, puisqu'elle ne voulait pas me la rendre !... Donc il n'y a pas de preuves !... Donnez-en donc ! Je vous en défie !... Vous, Madame Gervais, vous dites que vous en avez !... Ce n'est pas vrai ! Vous mentez !... Ah ! Ah ! Ah !... C'est que je suis un malin, moi, voyez-vous, un malin ! Un malin ! !...

Sa voix se brisa dans un éclat de rire, et s'éteignit.

Il y avait maintenant un grand silence sinistre parmi cette foule paralysée de stupeur et d'effroi, au milieu de tous ces oripeaux de théâtre, de ces décors, de ces toiles peintes, sur cette scène éclairée par la lumière crue de la rampe.

Si Corvol ne parlait ne parlait plus depuis quelques secondes, en revanche il s'agitait effroyablement,

Du visage jusqu'au bout des orteils, tous les membres étaient parcourus par un tremblement continuel Les traits de sa face congestionnée se tordaient en mille grimaces. Quelquefois, le corps tout entier se soulevait dans une convulsion, et il fallait l'effort puissant de Florimond et de Goëland pour le maintenir sur le canapé où ils venaient de l'étendre.

— Monsieur le docteur !... interrogea soudain le Procureur de la République d'une voix grave et émue, cet homme peut-il être transporté ?

Bonardel jeta un coup d'œil sur le misérable qui semblait souffrir épouvantablement.

— Je n'en répondrais pas, monsieur, déclara-t-il. Cette attaque de *delirium tremens* est compliquée d'un accès de fièvre cérébrale, qui peut emporter le patient en quelques secondes.

— Alors, reprit le magistrat, se tournant vers les deux gendarmes et le garde-champêtre présents à la scène, que l'on fasse évacuer la salle.

L'ordre fut exécuté en silence.

Un instant après il ne restait plus sous la tente, de la foule qui l'encombrait quelques minutes plus tôt, que le procureur, le président du tribunal, le préfet, le docteur Bonardel et Me Hardouin,

Tous avaient l'air profondément grave et semblaient pénétrés de l'importance de la tâche qui leur incombait.

Le procureur de la République gravit le premier les quelques degrés de bois qui séparaient la scène de la salle.

Ce n'était plus le même homme qu'un instant auparavant.

Le brillant et fertile causeur avait disparu pour faire place au magistrat austère, plein de dévouement et de respect pour la haute mission à laquelle il avait voué sa vie.

Avec son costume et son chapeau de campagne, il semblait subitement devenu aussi imposant que drapé dans sa robe rouge, au milieu du tribunal, sur le siège où il réquiérait contre le crime au nom de la société.

Le singulier endroit ou il se trouvait, — une tente de spectacle forain, — ne l'influençait pas.

Il s'avança vers Madeleine.

— Le hasard, madame, dit-il, nous met en face d'une situation des plus graves ; et il est de notre devoir de l'examiner scrupuleusement.

— Ce n'est point le hasard, Monsieur, interrompit Madeleine d'une voix ferme. C'est la nécessité fatale du châtiment pour le coupable, de la réhabilitation pour l'innocent...

— Monsieur le Procureur de la République, intervint Me Hardouin, essuyant son front qu'une sueur froide inondait, votre présence ici est providentielle Nous sommes en présence d'un horrible mystère qu'il faut, quoi qu'il en coûte, approfondir,

— Je suis prêt, monsieur, à recevoir toute déposition. Vous êtes notaire, vous me servirez de greffier.

Les deux hommes s'assirent sur la scène, à la grande table de chêne.

Leur physionomie avait pris soudain un caractère presque sublime de majesté.

Ils devenaient l'un et l'autre subitement la représentation vivante de la Loi.

Et ils restaient calmes, impassibles devant les hurlements de douleur de Corvol, étendu sur un canapé.

La danse frénétique de celui-ci ne s'arrêtait pas, et leurs regards ne pouvaient quitter ses pieds, ses mains, ses doigts s'agitant dans une tarentelle vertigineuse, ses membres tressautant dans un tortillement sans repos, son corps tout entier rebondissant comme si une succession ininterrompue de décharges électriques l'eût galvanisé.

Il criait :

— Je suis innocent!... Vous voulez me faire avouer, canailles !... Vous m'envoyez des fantômes qui me pincent, qui me tortillent la chair, pour me faire parler... Je ne parlerai pas !... Kermadec s'est tué !... Pourquoi est-il là ! Il n'a pas le droit d'y être, puisqu'il est mort !... Qu'est-ce qu'il me dit ?... Que j'ai volé la dot de Madeleine. Il veut que j'écrive la reconnaissance de mon vol !... Dans trois ans, je rembourserai la somme à Me Hardouin!... Ah! bien oui!... Va te faire lan laire !... J'ai perdu à la Bourse!... Je ne peux pas!... Ne lisez pas, madame!... N'ouvrez pas cette lettre!... Il y va de votre vie et de la mienne!... Tu ne m'écoutes pas, gueuse! Alors!... Tiens!... C'est ta faute!... C'est ta faute!... Crève !...

Il poussa soudain un épouvantable cri de terreur !...

— Là !... là !... Madeleine !... Elle m'a vu tuer tuer sa mère !... Dormez... Madeleine !... Je le veux ! Je le veux !...

— Dites ce que vous savez, madame, dit le magistrat s'adressant à Madeleine. Vous comprenez les paroles de cet homme.

— Oui, fit Madeleine hardiment.

Mme Nervais s'était relevée.

— Parlez!... ma fille!... dit-elle... Il le faut l'heure est venue,

Alors, tandis que le fou écumait et vociférait à quelques pas d'elle, sur cette misérable scène de théâtre de foire, devenu tout à coup par la force des choses, le plus solennel et le plus imposant des prétoires, les deux femmes, la fiancée et la mère, dirent tout ce qu'elles savaient.

Elles parlaient tout bas d'une voix lente, effrayées des crimes qu'elles dévoilaient.

Mais brusquement une interrogation les glaça d'effroi.

(*A suivre.*) PIERRE DECOURCELLE.